

JurisMedX

Fiche pratique

Accès et rectification du dossier médical



Laurence Petoud – Référente juridique

CAS Droits des patients & santé publique

www.jurismedx.ch – laurence@jurismedx.ch

18 janvier 2026

"Ce document est protégé par copyright. Son contenu est issu d'un travail original et ne peut être utilisé sans autorisation."



MedLegalFlow

Bienvenue dans **MedLegalFlow**, la méthode qui transforme l'approche du droit médical en un raisonnement clair et structuré. Avec cette approche, vous apprendrez à manier les règles juridiques avec précision et à appliquer le syllogisme juridique de façon efficace.

Grâce à une logique fluide et stratégique, vous maîtriserez enfin le raisonnement médical et juridique sans vous laisser submerger par la complexité des textes de loi.

Découvrez une ressource complète et interactive sur le droit médical et les droits des patients

Que vous soyez étudiant, professionnel de santé ou simplement curieux d'en savoir plus sur le droit des patients, cette banque de documents vous accompagne à chaque étape de votre apprentissage et de votre perfectionnement.

Accédez à une diversité de formats pédagogiques adaptés à tous les niveaux :

- ✓ **Quizz et QCM** progressifs pour tester vos connaissances
- ✓ **Cas pratiques** avec et sans analyse pour affiner votre raisonnement juridique
- ✓ **Fiches pratiques** claires et synthétiques pour une compréhension rapide
- ✓ **Cartes mentales et flash cards** pour mémoriser efficacement les notions clés
- ✓ **Notes de cours enrichies** tirées d'une préparation approfondie au CAS en droit des patients et de la santé publique

Pensé pour allier théorie et mise en application, cet ensemble vous offre un outil précieux dans votre démarche d'apprentissage et dans votre pratique professionnelle.

🔍 Transformez votre approche du droit médical grâce à une méthode structurée, dynamique et interactive !

Ce fichier est bien plus qu'un simple recueil de ressources : c'est une véritable invitation à explorer, à réfléchir, et à se dépasser. Quizz stimulants, cas pratiques captivants, analyses approfondies... Chaque section a été soigneusement conçue pour éveiller votre curiosité et affûter vos compétences.

Que vous soyez ici pour tester vos connaissances, affronter des scénarios réalistes ou plonger au cœur de la réflexion critique, vous êtes au bon endroit.

Préparez-vous à relever des défis intellectuels, à affiner vos raisonnements, et à construire les bases solides de votre maîtrise.

Le but du jeu ? Apprendre, progresser et — pourquoi pas — s'amuser un peu en chemin.

Alors, laissez-vous guider et découvrez tout ce que cette œuvre a à vous offrir.

Bonne exploration, et surtout... bon courage !



Introduction générale

La fiche pratique JurisMedX est conçue comme un **outil méthodologique clair et opérationnel**. Elle permet de transformer une situation concrète en un raisonnement juridique structuré, étape par étape.

Chaque fiche suit une logique identique : **énoncé, questions, analyse, règles de droit et solution**. Ce format facilite l'apprentissage, sécurise la démarche à l'examen et développe des réflexes utiles pour la pratique professionnelle.

Pensée comme un **guide visuel et synthétique**, elle vous accompagne aussi bien dans vos révisions que dans vos premières expériences de terrain.

Fiche pratique – Accès et rectification du dossier médical

Objectif

Répondre aux demandes abusives de proches (souvent conjoints) qui exigent une rectification du dossier médical.

Bases légales

- **Art. 8 LPD** : droit d'accès uniquement pour la personne concernée.
- **Art. 42 al. 3 LAMal** : rectification possible, mais seulement pour le patient et uniquement pour des données objectivement fausses.
- **Art. 321 CP** : secret professionnel, aucune communication à des tiers sans consentement.
- **ATF 138 II 425** : distinction entre faits erronés (corrigeables) et appréciations médicales (non modifiables).

Explication courante

- "OH" = alcool
- "OH occasionnel" = consommation ponctuelle.
- Les mentions médicales reposent sur l'anamnèse et l'évaluation du médecin. **Jamais inventées.**

Erreurs fréquentes des proches

- Croire que le conjoint peut demander la rectification → **✗ Faux**
- Penser que "protection juridique" > secret médical → **✗ Faux**
- Exiger une suppression d'appréciations médicales → **✗ Faux**

Réponse type

« Le droit d'accès et de rectification appartient exclusivement au patient concerné, conformément à l'art. 8 LPD et à l'art. 42 al. 3 LAMal. Votre demande, formulée en qualité de conjoint, ne peut donc pas être traitée. Si M. X estime que certaines informations de son dossier sont inexactes, il peut lui-même adresser une demande écrite au médecin responsable. »

Note pratique

- **Toujours répondre par écrit** pour laisser une trace.
- **Ne pas entrer dans le jeu émotionnel** → rester factuel et juridique.
- **Conserver la demande dans le dossier administratif** (traçabilité).



🔗 Fiche mémo – Dossier médical & droit d'accès en Suisse

1. Droit d'accès au dossier médical

- **Art. 8 LPD (Loi fédérale sur la protection des données)** : toute personne a le droit de demander à consulter les données qui la concernent et d'en obtenir copie.
- ☐ Ce droit est **strictement personnel** : seul le patient peut l'exercer.
- **Art. 321 CP (Code pénal)** : secret professionnel des médecins.
- ☐ Les informations médicales ne peuvent être communiquées qu'avec le consentement du patient.

2. Rectification du dossier

- **Art. 42 al. 3 LAMal** : le patient peut demander la rectification de données médicales manifestement inexactes.
- ☐ Seul le patient peut initier la demande.
- **ATF 138 II 425** : le Tribunal fédéral a confirmé que le droit de rectification vise uniquement les données **objectivement fausses**, pas les appréciations médicales subjectives.

3. Responsabilité des mentions médicales

- Le contenu médical relève du **médecin** (anamnèse, observations, diagnostics).
- ☐ L'administration ne peut pas modifier ou supprimer ces mentions.

4. Explication "OH occasionnel"

- "OH" = abréviation médicale usuelle pour **alcool**.
- "OH occasionnel" = consommation ponctuelle, non excessive, non quotidienne.
- ☐ Une mention inscrite sur la base des déclarations du patient ou de l'examen clinique.

5. Rôle du conjoint

- Le conjoint **n'a pas qualité** pour exiger une consultation ou une révision du dossier.
- Le patient peut donner une **procuration écrite** pour autoriser un tiers, mais cela reste exceptionnel.

👉 Résumé opérationnel à ressortir en une phrase :

« Le droit d'accès et de rectification appartient exclusivement au patient (art. 8 LPD, art. 42 al. 3 LAMal), et non à son conjoint, même de bonne foi. »

Ressources et contacts utiles

- Carte mentale
- Flash cards
- QCM
- Cas pratiques



Conclusion générale

La fiche pratique ne se limite pas à donner une réponse : elle vous apprend surtout à raisonner en juriste.

En vous exerçant avec ces modèles, vous construisez une méthode fiable pour analyser des faits, identifier les règles pertinentes et formuler une solution argumentée.

Chaque cas devient ainsi une occasion de progresser, d'affiner vos réflexes juridiques et de consolider vos connaissances.

La fiche est donc **un levier d'autonomie** et de confiance, que ce soit pour réussir vos examens ou pour affronter la pratique professionnelle avec assurance.